

## **Baromètre 2024 de la dématérialisation des documents RH :**

en 5 ans, la réception du bulletin de paie en format numérique  
a progressé de 50 %.

**Digiposte, un service opéré par Docaposte (filiale du groupe La Poste), dévoile les résultats de la 5<sup>e</sup> vague de son Baromètre de la dématérialisation des documents RH réalisé par OpinionWay portant sur les usages numériques des salariés et l'impact de la dématérialisation des documents RH. Alors que 63 % des salariés reçoivent leur bulletin de paie au format numérique (vs 42 % en 2020), cette étude menée auprès de 2 512 salariés\* révèle que les usages numériques des salariés se développent et que les préoccupations concernant les risques numériques restent constantes. L'étude permet par ailleurs de mieux comprendre ce que font les salariés de leur bulletin de paie.**

### **Une adoption croissante des usages numériques, mais 8 salariés sur 10 sont inquiets**

L'étude souligne que les pratiques numériques des salariés français continuent de se développer, portées par la dématérialisation croissante des bulletins de paie. Ce mouvement est accéléré par des outils pratiques tels que le coffre-fort numérique, plébiscité pour son accessibilité, sa sécurité et son hébergement des données en France ou en Europe.

Cette transition vers le numérique s'accompagne néanmoins d'un sentiment d'inquiétude : plus de 8 salariés sur 10 se disent préoccupés par les risques associés à ces pratiques, en particulier l'utilisation frauduleuse (41 %) et le vol de données personnelles (29 %).

Dans ce contexte, l'hébergement des données en France ou en Europe émerge comme une solution rassurante, souhaitée par 72 % des répondants.

### **La généralisation du bulletin de paie électronique ouvre la voie à de nouveaux usages**

Aujourd'hui, près de 2 salariés sur 3 reçoivent leur bulletin de paie au format numérique, alors qu'en 2020 ils n'étaient que 42 %. Pour ces salariés, le coffre-fort numérique est l'outil le plus utilisé – à 69 % - devant l'envoi via un intranet RH (14 %) et l'envoi par email (16 %). Le bulletin de paie est perçu comme un document clé par les salariés : 97 % le considèrent important, dont 43 % extrêmement important.

Autres enseignements de l'étude sur la relation des salariés et leurs bulletins de paie : ils les conservent en grande partie pour la retraite, 3/4 des salariés les consultent régulièrement (plus encore, les jeunes : c'est le cas de 86% des 18-24 ans) pour vérifier leur rémunération (80 %), même si le contenu leur apparaît parfois opaque – c'est le cas pour 36 % d'entre eux - et les partagent majoritairement dans le cadre de demandes de prêts.

Cette transmission se fait principalement via un coffre-fort numérique (69 %), un mode de réception qui inspire une forte confiance : 90 % des salariés utilisant un coffre-fort numérique sont confiants dans le stockage sécurisé de leurs documents, et 96 % se disent satisfaits de cet outil.

La centralisation des bulletins de paie dans un coffre-fort numérique ouvre la voie à un élargissement des usages. En effet, les salariés montrent un fort intérêt à la dématérialisation de tous les documents RH et souhaiteraient pouvoir utiliser leur coffre-fort numérique pour sauvegarder leurs contrats de travail (57 %), les documents de formation (52 %), ou la convention collective (51 %). En outre, 73 % des salariés montrent un intérêt pour la signature de contrats et avenants directement via cet outil.

L'appétence pour ces solutions dépasse même la sphère professionnelle : 66 % des salariés seraient intéressés par la réception de leur avis d'imposition dans leur coffre-fort numérique.

## L'écart entre salariés de grands groupes et TPE/PME diminue

La réception du bulletin de paie au format numérique est aujourd'hui le mode de réception majoritaire, quelle que soit la taille de l'entreprise. Parmi les modes de réception, le coffre-fort numérique se généralise : 69 % en moyenne, dont 81 % en grandes entreprises, 78 % en ETI, 63 % en PME et 34 % en TPE. C'est au sein des TPE que l'usage a le plus progressé en 5 ans, en ayant presque doublé passant de 14 % à 34 %. Pour autant, la remise en main propre reste le deuxième mode de réception du bulletin de paie (46 %) au sein des petites structures.

## Renforcer la pédagogie et rassurer face à la sécurité des données

Malgré ces perspectives positives, des freins subsistent. La résistance au changement (47 % en moyenne, et 58 % pour les 55 ans et plus), les inquiétudes sur la sécurité des données (38 %) et le manque de confiance dans les outils digitaux (31 %) ralentissent encore l'adoption du numérique par certains salariés. Pourtant, les salariés auxquels la dématérialisation n'a pas encore été proposée seraient majoritairement (64 %) enclin à l'accepter.

De plus, une meilleure communication est nécessaire pour informer les salariés sur les conditions d'accès aux documents stockés en cas de départ de l'entreprise : une large part des salariés ne sait pas comment cela se passera (26 %) ou pense qu'il leur faudra tout imprimer avant leur départ (26 %). A contrario, le coffre-fort est un outil nominatif et personnel dont l'accès est conservé en cas de départ de l'entreprise.

« Cette étude confirme que la dématérialisation des documents RH répond aux attentes de nombreux salariés, mais qu'elle nécessite un accompagnement et une réassurance pour maximiser son adoption. Des solutions de confiance comme Digiposte apportent une réponse sécurisée et pédagogique pour accompagner les entreprises dans cette transition numérique, au bénéfice des employeurs comme des salariés », conclut **Bertrand Dolbeau, Directeur adjoint de Digiposte**.

### \*Méthodologie

L'échantillon représentatif des actifs a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de région de résidence, de secteur d'activité, et de taille salariale. L'étude menée en ligne entre le 10 et le 21 octobre 2024, a recueilli plus de 2500 interrogations. Opinionway a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

### Les 5 grands enseignements du baromètre

- 43 % des salariés considèrent leur bulletin de paie comme un document extrêmement important
- 75 % des salariés consultent leur bulletin de paie au moins une fois par mois
- 72 % des salariés considèrent qu'il est important que les données soient hébergées en France ou à minima en Europe
- 63 % des salariés reçoivent leur bulletin de paie au format numérique dont 69% par coffre-fort numérique
- 64 % des salariés recevant leur bulletin de paie en version physique seraient intéressés par la dématérialisation

Documents complémentaires (présentation détaillée du baromètre et visuels des chiffres clés) disponibles sur demande.

### **En savoir plus sur Digiposte**

Avec plus de 10 millions de comptes et près de 15 000 entreprises utilisatrices, Digiposte est le premier service de coffre-fort numérique en France pour la réception des bulletins de paie. Digiposte est un service créé par La Poste et opéré par sa filiale numérique Docaposte.

Les documents hébergés dans Digiposte peuvent être facilement partagés dans le cadre de démarches prédéfinies (achat immobilier par exemple) dans Digiposte ou par lien sécurisé. Autre atout, les documents reçus automatiquement dans Digiposte de sources fiables, tels que les bulletins de paie, les diplômes, les factures télécom ou d'énergie, ont une valeur d'authenticité. Digiposte garantit leur origine et leur intégrité dans le coffre-fort numérique.

Côté utilisateur, Digiposte permet de recevoir ses bulletins de paie, mais c'est aussi un coffre-fort numérique personnel dans lequel le salarié peut mettre ses documents importants à conserver en sécurité et sur la durée (contrats, actes notariés, diplômes, factures, ...). Le coffre-fort numérique appartient au salarié, qui le conserve gratuitement même s'il quitte son entreprise, et l'employeur n'y a pas accès. Plus d'information sur [Digiposte pour les entreprises](#)

### **À propos de Docaposte**

Référent de la confiance numérique en France et filiale du groupe La Poste, Docaposte accompagne toutes les entreprises et institutions publiques dans leur transformation et leur permet de l'accélérer, en confiance. Expert dans le traitement de données sensibles et Tiers de confiance, Docaposte bénéficie d'un positionnement unique sur le marché qui lui permet de répondre de bout en bout à l'intégralité d'un besoin client, dans le respect des réglementations et avec l'assurance d'une donnée hautement sécurisée. Leader des solutions numériques de confiance (vote électronique, lettre recommandée électronique, signature électronique, archivage numérique) et premier opérateur de données de santé en France avec plus de 45 millions de dossiers médicaux, Docaposte apporte son expertise dans la conception et la gestion de plateformes numériques sur mesure. Ses savoir-faire industriels et de délégation de gestion lui permettent de répondre à tous les besoins de ses clients. Docaposte compte 60 000 entreprises, collectivités et administrations clientes, plus de 6 500 collaborateurs répartis sur 113 sites en France et à l'international. Docaposte a réalisé 954 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Plus d'information sur [www.docaposte.com](http://www.docaposte.com)

### **Contact presse :**

Agence BPR France

Mailys Velasquez / Judith Martin-Tardivat / Sophie Decaudin - 01 83 62 88 16

[mailys@bprfrance.com](mailto:mailys@bprfrance.com) - [judith@bprfrance.com](mailto:judith@bprfrance.com) - [sophie@bprfrance.com](mailto:sophie@bprfrance.com)